

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DU PROBLÈME SOCIAL MUTUTSI-MUHUTU.

Chapitre A.-

Séance tenue à Nyanza en date du 31.3.58 et du 1 - 2 - et 3.4.58.

Le Comité était composé: a) des membres du C.S.P.: Président: Bagirishya; Membres: Bwanakweri, Gashugi, Mbanda, Rwagasana; Rapporteur: Mungarulire.

b) des 5 membres présentés par les signataires du manifeste des bahutu: Bendantunguka, Bicamumpaka, Gitera, Mulindahabi, Niyonzima.

M. le Président: Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous demander si le rapporteur devra faire précéder chaque intervention du nom de son auteur ou s'il devra seulement marquer le mot membre.

Une majorité se rallie à l'avis de marquer chaquefois le nom de l'orateur.

M. le Président: Après ceci, nous allons nous entendre sur un plan de travail à suivre, je crois que nous devons d'abord lire toute la documentation qui se rapporte à la question, et ensuite examiner en détail la note résumant son ensemble.

M. Gitera: Comme vous avez vu, il y a une note de ce résumé en français et en kinyarwanda, je crois que la lecture seule pourrait suffire, car ce n'est pas pour donner une suite à chaque doléance mais plutôt pour envisager des solutions de principe, voir comment étaient les relations raciales; comment elles sont pour le moment et voir alors si elles doivent changer ou si le statu quo peut être maintenu.

M. Mungarulire: Je propose de nous rallier aux avis de M. le Président, et du membre Gitera: lire d'abord les documents pour en avoir une idée claire, puis examiner tout le problème suivant la méthode proposée aussi par le membre Gitera.

Tous les membres se rallient à cette proposition.

Lecture est faite d'abord du texte "Manifeste des bahutu". (v. Annexe n° I ci-avant).

Après cette lecture, M. le Président propose de faire suivre la lecture de la note adressée à la Mission de visite du Conseil de Tutelle de l'O.N.U. par M. Gitera.

M. Gitera: Je ne crois pas nécessaire la lecture de ce document, ici nous traitons des questions de cuisine intérieure, tandis que la note en question n'envisage que des vues personnelles sur le Gouvernement Belge.

M. le Président: Je crois tout de même que c'est une documentation qui apporterait aussi des lumières sur l'étude de la question qui nous occupe.

Lecture est faite de ce document (v. Annexe n° I ci-avant), suivie de celle de la note transmise au Mwami sur l'aspect social Muhutu-Mututsi, suivie également de la lecture des lettres adressées au Mwami de provenances suivantes: a) 12 personnes d'Astrida (lettre signée), b) lettre de 2 personnes d'Astrida (signée), c) lettre de Bendantunguka et Gitera, d) celle de 6 personnes du Marangara, e) des 14 personnes de Cyangugu (non signée), f) de 17 personnes (signée par 8 d'entre eux), g) celle des gens du Bushiru (anonyme), h) celle de 6 personnes du Gyingogo (signée), i) celle de 13 personnes du Kabagali (signée) j) celle de 8 personnes du Bufundu (non signée), k) celle de Nzabonaliba P. (signée), l) celle de 9 autres personnes (non signée) (voir la reproduction de ces lettres à l'annexe n° I ci-devant).

M. Mulindahabi demande la lecture des P.V. du C.S.P. en rapport avec ce sujet.

Lecture est faite des délibérations y relatives et contenues dans le P.V. de la 8ème Session, p. 134, et de la 9ème Session, p. 74.

Après lecture de tous ces documents, M. le Président prend la parole: ayant dit-il, terminé ce travail d'inventaire, il s'agit maintenant de résumer les idées maîtresses, afin d'y relever les points qui serviront de base à cette étude qui doit dissiper un malaise qui existe dans le pays à ce sujet.

Après l'intervention du Président, le Comité passe à l'examen de la déclaration faite au Mwami par le groupe des Bahutu pétitionnaires. Lecture du résumé de cette pé-

tion, est faite à l'assemblée suite à laquelle M. le Président demande de préciser la portée de l'affirmation que le Mwami n'est ni Muhutu ni Mututsi ni Mutwa, il estime quant à lui que c'est un axiome que tout manyarwanda est censé connaître.

M. Bwanakweri: Juste comme dit M. le Président, que les auteurs de ce texte, veuillez bien nous préciser ce que le dit extrait vient faire dans la pétition.

M. Gitera: Oui, c'est un principe indiscutable que le Mwami est le Père commun de tous seulement il semble que certains croient qu'il penche d'un côté et ils en souffrent.

M. Mbanda: Je demande au membre Gitera de concrétiser l'idée et de nous dire exactement en quel domaine le Mwami penche d'un côté.

M. Gitera: Chacun peut faire un examen sur ce point, pour ma part, je sais qu'il y a un bruit qui court et selon lequel les Bahindiro tendent vers un monopole à leur unique profit, et ce par l'intervention du Mwami, mais c'est fort curieux, comment le Mwami qui appartient au groupe des batutsi, peut, de ce groupe privilégier une partie?

M. Bwanakweri: Il me semble que nous devons continuer la lecture, car je crois que c'est après le deuxième paragraphe où l'on parle des nominations que nous pourrions examiner cette question à fond.

M. Mungarulire: Dans tous les cas, il faut prendre chaque paragraphe à part, il concerne son objet propre, ainsi je ne vois pas comment nous pourrions résoudre le premier point en attaquant le deuxième à moins de revenir après au premier, car chaque point demande d'être étudié séparément et solutionné si nécessaire.

M. Gitera: Voyons le deuxième point en effet, il nous aidera à solutionner le premier, ceci ne sera d'ailleurs qu'une première solution, d'autres devront suivre. On passe à la lecture du deuxième point, après laquelle le membre:

M. Niyonzima explique: Ici ce que nous voulons c'est un représentant muhutu, quant aux avantages qui en résulteront, nous les verrons après.

M. Gitera: Si le principe d'avoir un représentant muhutu était admis, le reste suivra. Les batutsi ont leur représentant puisqu'ils sont en contact avec le Mwami de par leurs fonctions, c'est ce qui explique qu'ils ont ce qu'il leur faut, si nous avions un représentant muhutu aussi, nous aurions ce qu'il nous faut. Les batwa, eux, ont aussi, comme nous l'avons écrit leur représentant, le mutwa Harerinka.

M. Mungarulire: Je demande des précisions, vous voulez un représentant genre Harerinka, qui n'est pas représentant reconnu des Batwa, du moins sans reconnaissance officielle, et pour un comme celui-là, je dirais que cela ne regarde pas le Comité, vous devrez vous adresser privément au Mwami; ou bien si c'est une représentation assurée par des rapports de Service, comme chez les batutsi, dans le cas où les bahutu remplissent ces services, le dit représentant n'aura plus raison d'être.

M. Gitera: Le mututsi a des représentants en effet par des relations de service, c'est lui qui occupe les services dans le domaine administratif, judiciaire et est en conséquence en contact constant avec le Mwami, ce qui lui assure une représentation certaine. Le mutwa lui, son représentant Harerinka, il n'est pas officiel je veux bien, il est officieux mais si du moins nous avons également un de ce genre.

M. Cashugi: Un représentant officieux ne peut faire l'objet de délibérations ici dans le Comité quant à la représentation résultant des services assumés, il suffit de vous les attribuer pour vous faire bénéficier de ces avantages qui en découlent.

M. Mbanda: Je trouve que nous nous éternisons sur une question de détail, la question primordiale est la démocratisation des institutions et je crois que pour cela elle exige un principe de base, vaut mieux nous y attaquer de suite.

M. Le Président: Nous allons y arriver par voie de conséquence.

M. Gitera: Puisque les membres qui ont rédigé ce texte sont ici présents, qu'ils mettent en relief la question primordiale dans tout ceci.

M. Mungarulire: Même avis que le membre Gitera, qu'ils nous résument en quelques principes ce à quoi ils veulent aboutir.

M. le Président: D'accord avec cette proposition, seulement il faut admettre que nous pouvons y ajouter nos idées également, idées qui ressortiraient des documents que nous avons examinés.

M. Gitera: Le motif de notre présence ici est celui-ci:

1° Voir la coutume qui n'est plus; coutume qui veut que le Mwami ne soit ni muhutu

M. le Président: Je vois que l'on s'accorde à chercher une autre solution, il nous faut la trouver, et alors la question est résolue.

M. Gitera: Nous sommes d'accord pour chercher une autre solution, mais celle d'un représentant pourrait nous satisfaire, et si c'est la question de rétribution qui vous préoccupe, nous le rémunérons nous-mêmes.

M. Mungarulire: Encore un retour en arrière, la question du salaire à allouer à ce représentant ne se pose pas pour le moment, nous avons vu ensemble les inconvénients qui nous font rejeter cette proposition, je crois que nous devons maintenant voir en toute objectivité, les lacunes du système existant, et comment les combler.

M. Rwagasana: On revient souvent sur le cas du représentant des batwa; pourrait-on me dire si des avantages leur auraient été conférés au détriment des Bahutu, grâce à cette représentation à caractère privé?

M. Bicamumpaka: Toujours est-il que c'est un fait réel, les batwa ont un représentant.

M. Mulindahabi: Mon avis là-dessus est que cette question va nous faire dévier du problème, revenons où nous en étions.

M. Rwagasana: D'après ce que nous voyons dans le texte, l'on parle d'un monopole dans quatre domaines, voyons chaque domaine en particulier, étudions les causes et trouvons une solution pour chaque cas précis du problème.

M. le Président: D'accord avec cette proposition, bien que d'après le texte de la pétition, nous allons commencer par le dernier point, c'est mieux ainsi, on reviendra après au début. Voyons donc pour chacun des quatre domaines sous examen, les trois points fondamentaux: 1) faisons la constatation de l'état existant 2) cherchons les motifs qui en ont été la cause et 3) trouvons un remède à y apporter, s'il en faut.

La première chose c'est l'inégalité dans la répartition des charges dans l'Administration indigène; commençons par celle-là.

X

(I. Domaine Administratif.

M. le Président: propose d'examiner d'abord les choses telles qu'elles existent. La question est celle-ci: est-ce que le muhutu n'a pas place dans l'Administration indigène du pays au même titre que le mututsi?

M. Niyonzima: Sans nier qu'il y ait quelques bahutu dans l'Administration indigène, lesquels disent d'ailleurs ne plus l'être, à part ceux-là que nous ne considérons plus comme des bahutu, il n'y a pas un seul muhutu véritable dans l'Administration indigène.

M. le Président: Votre véritable muhutu à quoi le reconnaissez-vous, puisque vous dites que celui qui est nanti d'un commandement n'en est plus un, à quoi reconnaissez-vous le muhutu véritable?

M. Niyonzima: On le reconnaît, primo à sa façon d'agir et secundo, à sa fierté de conserver la dénomination: muhutu, contrairement à ce que le Conseil du Pays a souhaité de voir supprimer les termes muhutu-mututsi et mutwa.

M. le Président: S'attacher à ces termes n'est pas mal en soi, ça ne le devient que quand on s'y réfère pour provoquer ou prôner une division raciale, mais pour le point de vue qui nous occupe, je voudrais tabler sur la réalité et, je crois que nous pouvons trouver dans le rapport annuel, le chiffre exact des bahutu qui sont dans l'Administration indigène.

M. Mulindahabi: La question de répartition des charges égale pour le muhutu et le mututsi dans l'Administration indigène n'est même pas à soulever, car je puis affirmer que le muhutu y est tout à fait absent, étant donné que même les quelques -uns qui y sont, ce n'est qu'une façon savante de sauver les apparences. Du reste, ceux-là n'y sont arrivés que grâce au système féodal de courtoisannerie et de favoritisme.

M. Mungarulire: Voici, à mon avis ce que je constate: je ne connais aucune mesure qui entrave l'égalité des chances aux bahutu comme aux mututsi et à l'obtention de places dans l'Administration indigène, aucune mesure exclusive n'en réserve l'accès à un seul groupe racial, mais ce qu'il y a en fait, c'est que les bahutu sont peu nombreux dans l'Administration indigène.

Tout le Comité se rallie à ce point de vue.

M. le Président: Je demande si dans l'ancien Ruanda cette situation était la même qu'aujourd'hui?

batutsi aient créé cette situation de fait, nous devons examiner comment la modifier progressivement, je dis progressivement car il faut être patient, en politique, ce n'est pas du jour au lendemain que tout peut être changé. Quant à ce représentant officieux à qui l'on aurait recours pour hâter cette transformation, il n'y a pas de politique officieuse dans les affaires publiques, et je crois que celui-là serait parfaitement inutile, c'est une illusion que de croire que ce représentant s'imposerait par exemple dans le domaine des nominations des autorités indigènes.

M. Gitera: S'il ne serait pas tout à fait très utile, mais je crois que grâce à lui nous ferions tout de même un pas en avant.

M. Mungarulire: Nous venons de voir les inconvénients que comporte cette représentation basée sur les races, j'y ajoute que si le représentant en question n'aurait pour l'une ou l'autre raison, satisfaction dans ses propositions, ceci occasionnerait de plus grands mécontentements voire des révoltes; à mon avis il n'y a pas à insister sur ce point, cherchons plutôt une autre solution.

M. Rwagasana: Abandonnons de fait complètement cette idée et envisageons une autre solution, un intermédiaire cause souvent des frictions.

M. Gashugi: Je suis de l'avis de M. Bwanakweri, qu'il faut procéder à un changement, et pour cela, voyons d'abord le motif pour lequel les bahutu sont peu nombreux dans l'Administration indigène cherchons les causes de cet état de choses et nous verrons ensuite les remèdes à préconiser.

M. le Président: résume les points déjà traités et conclut en disant qu'à son avis la question d'un représentant serait exclue et qu'il y a donc lieu de passer au troisième point.

M. Mulindahabi: Nous n'imposons pas à priori le principe d'un représentant, mais nous constatons qu'il existe un monopole et voudrions l'empêcher pour favoriser les désavantagés.

M. le Président: Etudions si ce monopole existe, sous quelle forme se présente-t-il, et nous verrons alors comment y remédier.

M. Gitera: Vous considérez la question d'un représentant sous l'angle général, alors qu'il nous semble superflu de nous occuper maintenant du point de vue concernant tous les trois groupes ethniques; examinons uniquement la question muhutu.

M. le Président: Je crois que nous piétinons sur place, tantôt Mulindahabi disait que cette solution de représentant était un pis aller, nous devons en trouver une meilleure.

M. Rwangombwa qui vient d'arriver et faisant partie des membres pris au sein du C.S.P., pose la question suivante: je n'étais pas présent au début de la discussion, puis-je savoir si vous êtes entrain de chercher une solution ou si vous l'avez trouvée et êtes-vous entrain alors de discuter les modalités d'application?

M. le Président: lui explique la solution présentée jusque-là, celle de représentant des bahutu auprès du Mwami.

M. Rwangombwa: Je suis d'avis qu'il faudrait admettre ce représentant, il pourra par exemple appuyer la candidature d'un muhutu sollicitant un emploi dans le cadre administratif ou judiciaire indigène.

M. Gitera: Je comprends que le principe d'un représentant soit cause d'une certaine peur c'est dit-on, créer un mauvais précédent ou des compartiments dans un même pays, mais un fait certain est que pour le moment Gatutsi a pour lui tous les avantages, Gatwa aussi un peu puisque il a un représentant, alors que nous n'avons personne. De plus notre complexe d'infériorité et l'ignorance du procédé à suivre pour accéder aux fonctions publiques, militent en faveur d'un représentant qui transmettrait nos aspirations.

M. le Président: Pour que ce représentant soit efficient, il faut qu'il soit officiel, et si c'est ainsi, il faudrait, comme nous l'avons déjà vu, un pour chaque groupe ethnique, or ceci nous exposerait au danger déjà évoqué plus haut, et qu'il faut à tout prix éviter, c'est ainsi que nous étions entrain de rechercher une autre solution, il me semble que nous faisons marche-arrière.

M. Gashugi: Le retour en arrière est réel, nous n'avons pu admettre ce représentant et non sans raison, Harerinka que l'on veut prendre pour un représentant des batwa, n'en est pas un, nous cherchions tantôt une autre solution, progressons.

M. Gitera: d'accord en partie avec le membre Gashugi, ce qui nous manque c'est la participation aux affaires de notre pays, trouvez-nous un autre moyen d'attendre rapidement ce but

ni mututsi ni mutwa, voir éclaircir cette vérité.

2° Voir pourquoi les trois groupes ethniques ne jouissent pas ensemble dans le domaine patrimonial du pays des mêmes avantages et que c'est seulement un de ces trois qui en jouit de façon exclusive.

M. Bwanakweri: Maintenant nous comprenons que de beaucoup de choses écrites il n'y aurait que ceci à retenir: c'est l'administration du Pays dont la charge est assurée par un seul groupe; nous devons examiner si cet état de choses est dû aux batutsi ou à un système en vigueur et alors voir les mesures à prendre dorénavant en vue d'un changement éventuel ou comme cela semble être pour le moment laisser le temps accomplir ce changement. C'est à mon avis tout le problème, quant à ce que le Mwami soit père commun, ceci est connu de tous.

M. Nivonzima: Il n'y a en effet qu'un seul point litigieux, c'est celui qui fait que tant dans le domaine administratif que judiciaire, tous les services y sont assurés par un des trois groupes ethniques, ce qui évidemment permet à ce groupe d'être plus aisément en relations avec le Mwami, lequel est du reste le seul distributeur de ces charges.

M. le Président: Si je comprends bien, il y a lieu de solutionner ce problème, donner égalité de chances pour l'accès aux fonctions dans ces deux domaines, aux trois groupes ethniques et la discussion serait close.

M. Nivonzima: Non il y a d'autres points, mais celui-là est primordial.

M. Gashugi: Je suis d'avis qu'il faut examiner tout le problème dans son ensemble, solutionner les points soulevés; sans quoi ce serait incomplet.

M. Murindahabi: Il faut étudier le problème dans son ensemble, seulement pour nous, le premier point est l'instauration de cette représentation auprès du Mwami, le reste suivra.

M. Nivonzima: Le représentant qui fait l'objet de nos desiderata est un homme qui serait pour nous, auprès du Mwami comme Harerinka y est pour les batwa, ce n'est donc pas en tant qu'autorité qu'il nous représenterait, c'est plutôt une institution indépendante de l'Administration.

M. Mungarurire: Je reviens à ma première idée, si c'est une création indépendante de l'Administration, elle n'est donc pas officielle et ne doit pas retenir notre attention dans ce Comité, et si vous voulez un représentant officiel, là alors je dirais qu'il en faut un pour chaque groupe, puisque les deux autres n'en ont pas aussi.

M. Gitera: Pour le moment c'est nous, les bahutu qui en avons besoin, pour les autres groupes, ce n'est pas nécessaire.

M. Mulindahabi: Exactement c'est nous les bahutu qui en avons besoin, ne fut-ce que pour assurer cette répartition égale des charges, ce serait lui par exemple qui présenterait les candidatures bahutu, sinon celles-ci risquent d'être sans appui, et même si vous voulez un représentant pour chaque groupe, je n'y vois pas d'inconvénient.

M. Mungarurire: Il y a à se demander également, si en créant cette triple représentation raciale, nous ne créerons pas un regrettable précédent pour l'avenir de notre pays; une représentation par groupe racial ne pourra engendrer que de nuisibles rivalités basées sur la race, ne faudrait-il pas plutôt rester bien unis, en excluant tout élément susceptible de causer la séparation; tel que cette représentation basée sur la race, à mon avis, il faut pour éviter de danger, trouver d'autres solutions.

M. Gitera: Je ne vois pas une autre solution pour l'immédiat, qu'il y a crainte que ceci ne nuise à l'avenir, ce représentant n'étant nécessaire que pour l'immédiat, quand plus tard une juste distribution des charges sera réalisée, il pourra être mis de côté.

M. Bwanakweri: Ce que préconise le membre Gitera, n'est ni bon à faire, ni nécessaire ni même démocratique:

1° Ce n'est pas bon, car trois représentants raciaux ne pourront collaborer que très difficilement chacun des trois voulant attribuer tous les avantages à son groupe.

2° Ce n'est pas nécessaire pour assurer l'équité dans la distribution des charges, ceci pouvant s'obtenir plus harmonieusement d'une autre manière.

3° Ce n'est pas démocratique et c'est séparatiste, car c'est créer des compartiments dans un seul et même pays et l'on serait chaque fois obligé de prendre le même nombre de fonctionnaires dans chaque compartiment pour assurer les charges; ce qui fait que l'on ne se baserait plus, pour ce choix, ni sur l'intelligence, ni sur d'autres capacités; cette méthode est injuste, tout à fait séparatiste et anti-démocratique.

M. Nivonzima: Au fond, Gatutsi n'a guère besoin de représentant, il n'y a que Gahutu qui le nécessite pour pouvoir, lui aussi arriver à jouir des avantages dont le Mututsi jouit seul pour le moment; avantages que lui confèrent les privilèges attachés au service qu'il assure.

M. le Président: Si nous trouvons une autre possibilité de faire participer de la même façon Gahutu, Gatwa et Gatutsi à ces privilèges de service; serait-il encore nécessaire de recourir à ce représentant?

M. Mulindahabi: Je suis de l'avis que si les chances devenaient égales à la participation au pouvoir, ce représentant n'est plus nécessaire; celui-ci ne l'est que du moment que l'on fait sourde oreille aux aspirations de Gahutu, c'est donc un pis aller.

M. Gitera: J'ajoute à ce que dit le membre Mulindahabi, que l'instauration de cette représentation n'est pas pour créer des rivalités nuisibles; car pour le moment ces rivalités n'existent pas, alors qu'il y a un monopole effrayant et absolu et le seul remède comme solution immédiate et transitoire est pour moi, d'avoir un représentant même à caractère officieux.

M. Bwanakweri: Je comprends le bien-fondé de cette revendication, mais la trouve exagérée; il existe effectivement une majorité de batutsi au pouvoir, sans pourtant que les

M. Bicamumpaka: Je le crois bien, car cet état de choses actuel doit avoir son origine dans le passé.

M. Gitera: Voici à ce sujet ce que dit M. l'Abbé Kagame dans son livre; il écrit qu'il y avait une quarantaine d'autorités indigènes batwa et plus nombreux encore des bahutu qui avaient un commandement politique.

M. le Président: Après avoir constaté qu'il eut dans le Ruanda ancien, de nombreux bahutu qui ont exercé un commandement politique, passons maintenant au deuxième point de la question, à savoir: Le motif ayant causé cet état de choses.

M. Gitera: Je crois que cet état de choses provient de ces deux raisons suivantes:  
1° Les bahutu n'étaient pas connus à la cour royale et par ce fait, la possibilité de les aligner parmi les candidats, n'était même pas envisagée, lors de la distribution des charges politiques.  
2° Leur complexe d'infériorité.

M. Gashugi: Je crois qu'il y avait également une autre cause. Anciennement, la nomination des autorités coutumières revenait au Mwami seul; il le faisait en choisissant dans tous les cadres sans y être limité; après l'occupation européenne, il y eut un changement, le Mwami fut obligé de choisir uniquement dans le cadre de ceux qui avaient suivi l'école, or, la première école qui prépara les candidats à ces charges, fut l'école de Nyanza, où l'on admettait que des batutsi; ajoutez que dans ce temps, on ne voulait pas du tout donner un commandement à quelqu'un qui n'était pas issu d'une famille d'éleveur, il s'en suit que l'une des causes, fut la politique gouvernementale, qui comme je viens de l'expliquer, donna plus de spécialité à un seul groupe ethnique.

M. Mulindahabi: Puis-je connaître celui qui est chargé de la nomination des autorités indigènes?

M. le Président: C'est le Mwami qui nomme sur proposition de l'autorité administrative, mais je crois que les chefs de chefferie ici présent peuvent mieux nous le dire.

M. Rwangombwa: D'après le Décret de 1952, c'est le Mwami qui nomme avec agrégation de l'administration tutélaire, et c'est elle qui destitue, le Mwami entendu.

M. Mungarulire: Je partage l'idée du membre Gashugi, en ajoutant qu'au Groupe Scolaire d'Astrida, spécialement l'on créa une section des candidats-chefs, et là on prépara uniquement les batutsi aux futures fonctions d'autorités indigènes.

M. Mbanda: Voyons l'historique: d'abord ce furent les Allemands qui en 1907, commencèrent une école préparant aux charges administratives, et dans laquelle n'entraient que des enfants batutsi, puis ce fut les Pères qui en 1917, créèrent une autre école de même genre à Kigali; enfin c'est l'école de Nyanza, et la Section des candidats-chefs d'Astrida déjà citée, moi-même j'ai été dirigé sans le vouloir vers cette section. En conclusion, la cause principale ne vient pas du Mwami qui nomme, elle ne vient pas non plus de la coutume, mais elle réside dans l'obligation qu'a le Mwami, de choisir dans un groupe préparé à cet effet par l'instruction et cette instruction avait été, par les soins de l'Administration, dispensée aux seuls batutsi.

M. Rwangombwa: Je crois d'ailleurs que les vraies nominations faites par le Mwami ne datent que de 1943, avant il ne faisait qu'agréer, les nominations faites par le Gouvernement.

M. Bwanakweri: C'est tout à fait logique, les places étaient octroyées aux gens ayant reçu une certaine instruction, il n'y avait que des batutsi à en avoir bénéficié suivant le choix fait par l'Administration tutélaire; il en découle naturellement que ce furent ceux-là qui après l'école, occupèrent les places à la tête du pays.

M. Gitera: En grande partie, j'ajoute foi à cet exposé, mais ne trouvez-vous pas qu'en partie, l'Administration indigène ait aussi une part de responsabilités dans cette politique; en ce sens que dans tout cela, le Gouvernement devait toujours avoir l'accord du Mwami, ce dernier aurait pu adopter une autre attitude, je ne peux me taire lorsque je vois que l'on dirige inadéquatement mon service.

M. Mungarulire: Je n'y trouve aucun tort de la part du Mwami, comment aurait-il pu refuser d'agréer, alors qu'on lui proposait des gens qui seuls y avaient été préparés par une instruction préalable, ou aurait-il trouvé d'autres candidats ayant mêmes capacités?

M. Gashugi: J'ai connu dans le temps, une dizaine de bahutu ayant reçu un commandement politique en territoire d'Astrida, ils ont été en peu de temps destitués pour incapacité et abus notoires, voyant cela, le Gouvernement n'a plus donné ces charges aux bahutu je ne vois pas ce que le Mwami aurait pu faire en pareille circonstance.

M. Bwanakweri: Le Mwami ne pouvait rien y changer dans le temps, son pouvoir de nomi-

nation est encore récent. - Avant, ce fut l'Administration tutélaire qui conférait ces charges, ça c'est un fait. En arrivant dans le Pays, les Belges ont trouvé les trois races autochtones, mais en réalité c'est le mututsi qui avait le commandement, le Mwami lui-même en tant que Mwami n'était d'aucune race, mais notez qu'il sortait des familles batutsi. En principe l'européen ne pouvait changer, en un jour un système qu'il trouvait assis, il devait le maintenir tout en l'évoluant autant que possible - ce ne fut donc non plus une faute de leur part. Je trouve qu'il n'y a donc plus à s'attarder sur ce point, et je propose de continuer notre étude.

- M. le Président: Je résume les aspects de ce point que nous venons de passer en revue:
- 1° Ce n'est point par favoritisme que le Mwami et les batutsi occupent en forte majorité les places dans l'Administration indigène.
  - 2° La véritable cause est l'école créée par l'Administration européenne, laquelle préparera les batutsi seuls aux charges publiques.
  - 3° Cet acte n'a pas été une faute de la part de la dite administration, mais plutôt une mesure de sagesse consistant à ne pas provoquer des réformes brusques qui pourraient être nuisibles au Pays, en bouleversant les institutions antérieures sans très bien les connaître.
  - 4° Ce fut parfois à cause d'un certain complexe d'infériorité, en ce sens-ci que les bahutu, même instruits ne voulurent point assumer ces charges; et d'autres s'en montrèrent incapables; des exemples peuvent être cités.

M. Gitera: Dans ce qu'a dit le membre Bwanakweri, je veux bien admettre les causes qu'il cite, mais il y a un passage qui n'est pas en concordance avec la conception indigène, c'est d'affirmer, comme il vient de le faire, que le Mwami est mututsi.

M. le Président: Je rectifie. M. Bwanakweri n'a pas dit que le Mwami est un mututsi, mais qu'il est issu des familles batutsi, et qu'il reste mututsi jusqu'à son intronisation.

M. Gitera: Je ne comprends cependant pas, pourquoi le Mwami ait admis que les batutsi aient joui seuls des avantages que confère l'exercice des charges dont il est question.

M. le Président: Vous savez très bien qu'il n'avait pas le pouvoir de s'y opposer, le R Musinga lui-même a été déposé, vous le savez bien, il est donc puéril de croire qu'il aurait pu empêcher d'investir ou de destituer qui l'on voulait; je crois du reste que cette question a reçu réponse et vous propose d'aller de l'avant.

M. Gitera: J'insiste sur le fait, car maintenant aussi, le mututsi ne veut favoriser qu'un autre mututsi. Je ne puis admettre qu'en ce moment là aussi le mututsi n'y est arrivé sans un certain favoritisme, le mututsi monte parce qu'il est soutenu par d'autres batutsi, nous autres n'avons pas de pistons.

M. Gashugi: J'ajoute aux causes déjà énumérées, cette autre provenant directement des bahutu eux-mêmes; je connais les bahutu, Kayibanda, Petro Muzungu et Angelo de chez-moi qui ont refusé un commandement politique, qui leur avait été offert.

M. Gitera: Pourquoi est-ce qu'ils l'ont refusé?

M. le Président: Ils auraient refusé pour les raisons que nous avons vues plus haut, un certain complexe, et un manque d'instruction les ayant préparés à ces charges, trouvez-vous une autre cause?

M. Gitera: Oui, je trouve trois autres causes:

- 1° le système féodal étant encore solidement implanté, le bahutu se voit incapable d'aller faire la cour à son chef, de lui offrir des cadeaux afin de se maintenir dans sa fonction.
- 2° une question économique: peut-être voyaient-ils qu'ils ne gagneraient pas mieux leur vie dans l'administration indigène que dans le service qu'ils occupaient ailleurs.
- 3° des manigances politiques de savoir plaire, de savoir flatter pour se maintenir, choses que le bahutu est incapable de faire.

M. Mungurilire: Je crois que nous devons nous garder de blesser des gens - Monsieur Gitera nous présente comme une condition sine qua non et générale pour se maintenir dans l'Administration indigène, les cadeaux, les flatteries, les manigances politiques que sais-je encore. Ceci n'est pas vrai du moins chez la plupart - je ne crois pas que ces agissements soient nécessaires à une autorité coutumière pour se maintenir.

M. Gitera: Il faut appeler un chat un chat, si même cela blesse.

M. Kav'ura: Incorporé au Comité depuis peu de temps, prend la parole: il est vrai que ces mesures ne soient pas nécessaires pour se maintenir, la cour telle que M. Gitera l'a présentée ci-dessus, n'existe plus; se laisser duper par les flatteries ne peut être qu'un cas individuel, et non une situation générale.

M. Rwangombwa: J'ajoute encore aux causes qui font que les bahutu sont peu nombreux dans l'Administration indigène, cette autre: "Certains milieux de bahutu n'auraient voulu à aucun prix, un chef ou un s/chef bahutu; ils sont tout à fait hostiles à être commandés par un bahutu".

M. Gitera: C'est vrai, mais ajoutez que je peux donner des exemples en Territoire de Byumba entre autres, des chefs qui refusent qu'un bahutu proposé soit nommé s/chef dans sa circonscription.

M. le Président: Nous venons d'examiner la cause à la base de cette situation: les bahutu eux-mêmes, la politique de l'autorité tutélaire, et même le peuple qui parfois se possait à être commandé par un bahutu; passons maintenant à la troisième question: Comment y porter remède?

Le Comité demande aux auteurs de la pétition le remède qu'ils y auraient préconisé.

M. Mulindahabi: Ce remède est le suivant: choisir un comité électoral dans une s/chefferie, ce comité élirait lui-même son s/chef pour une durée de trois ans; -pour les chefs, le même procédé par un comité électoral de la chefferie; les candidats ainsi élus seraient proposés au Mwami pour agrégation.

M. Gitera: Oui, les conseils de chefferie et de s/chefferie pourraient élire et proposer au Mwami des candidats que celui-ci nommerait, mais ceci est une solution lointaine. Pour l'immédiat, et afin de réveiller le sentiment politique endormi chez les bahutu, il faut que le Conseil supérieur du Pays proclame l'autorisation pour le muhutu de s'organiser dans le but de réveiller ce sentiment.

M. Bwanakwari: En dessous de tout ceci il y a les abus de certains s/chefs et chefs et c'est pour les enrayer, à mon avis, que l'on propose d'adopter la méthode d'élire les autorités. Il y a pour cela deux solutions, le suffrage universel, ou la nomination par le Mwami, et pour empêcher les abus, le contrôle des autorités indigènes par les conseils respectivement de chefferies et de s/chefferies. C'est cette dernière solution que je propose, la première provoquerait des changements trop fréquents des dirigeants et compromettrait la stabilité dans le commandement sans oublier qu'elle diminuerait le pouvoir du Mwami.

M. Gitera: Je signale que le contrôle des abus par les Conseils de s/chefferie ne serait pas efficace car maintenant aussi ces conseils existent mais n'empêche que bien d'abus se commettent. A certains endroits même, les membres du Conseil de s/chefferie sont devenus des "bilongozi", ou dans certains cas, n'ont pas été en accord avec le s/chef, qui a choisi tout bonnement d'autres.

M. Kayihura: Je ne suis pas de l'avis du membre Gitera quand il parle de candidats à proposer au Mwami par les conseils; cette solution pourrait donner lieu à un désaccord entre le Mwami et son peuple, dans le cas par exemple où pour l'une ou l'autre raison, le Mwami n'aurait pas admis les candidats lui présentés par ces conseils.

M. Gitera: Le choix des autorités indigènes par élection aurait un triple avantage, à savoir:

- 1° Le Mwami serait en possession des candidatures qui dans l'état actuel des choses, ne peuvent lui parvenir;
- 2° Ce système abolirait le monopole clanique;
- 3° Il supprimerait les abus, en provoquant chez les candidats la crainte de n'être plus réélus, s'ils s'étaient rendus coupables d'une faute quelconque.

M. Rwangombwa: Comme M. Gitera, je crois que les élections empêcheraient le monopole et les abus, mais ce n'est pas une bonne solution, car le système peut être cause de luttes claniques et souvent l'élu ne sera pas le plus indiqué, ou le plus capable, et il peut arriver que le choix tombe sur un non-instruit.

M. Bicamupaka: Je ne crois pas qu'un non instruit puisse être élu, peut-être dans les contrées habitées principalement par des bahutu. Cette éventualité pourrait se rencontrer mais pas dans toutes les contrées du Rwanda.

M. Bwanakwari: On peut trouver un correctif à cette solution: c'est inclure dans les conditions à remplir par les candidats aux élections par exemple: être âgé d'au moins 30 ans, savoir lire et écrire etc...; ceci éviterait donc d'élire des incapables, mais malheureusement ce système présente un autre inconvénient.

M. Mungarurire: La question qui nous occupe, je la diviserai en deux: 1° Comment empêcher le monopole et 2° Comment supprimer les abus?

A mon avis, pour empêcher le monopole je crois que les deux solutions suivantes conviennent:

- a) Diffuser la nouvelle que quiconque remplit telle ou telle condition, peut présenter au Mwami sa candidature - que tout le monde soit parfaitement informé, qu'en remplissant certaines conditions déterminées, d'instruction par exemple, n'importe qui peut présenter sa candidature.
- b) Attirer l'attention des Autorités pour se pencher davantage sur les candidatures muhutu ceci pour rattraper le retard.

Quant aux abus, je crois que, primo, la suppression de l'Akazi comme cela a été proposé par le C.S.P., diminuerait fortement les abus, puisque l'on aurait plus l'occasion par excellence de contraindre et de favoriser; secundo, il faut donner plus de vitalité aux Conseils existants en leur faisant savoir que leur véritable rôle est entre autres, celui de signaler les abus qu'ils constatent et, tertio, comme proposé par le C.S.P. dans la cotation des Autorités indigènes, 50% de leurs notes, seraient attribués à leur sens social - Je crois que ces trois solutions empêcheraient les abus.

Je propose ces trois solutions pour l'immédiat, car ce n'est que plus tard à mon avis, après une étude approfondie que nous pourrions envisager avec chances de succès des solutions, comme les élections directes en vue d'une démocratisation; suivant qu'elles nous conviennent mieux, nous ne pouvons sans examen valquer nos institutions sur celles de l'Europe.

M. Bwanakwari: Se modeler aux pays démocratiques d'Europe est un idéal, mais on fait nous ne pouvons y arriver du jour au lendemain, il faut faire quelque chose dans l'entre-temps,



et ainsi j'admets la solution du membre Mungarulire, mais pour autant que les nominations ne portent que sur des personnes remplissant des conditions requises.

M. Gitera: J'admets aussi cette solution quant au point précis de faire porter à la connaissance de tout le monde la possibilité de présenter sa candidature, pour l'accès aux fonctions publiques, une propagande organisée ayant un chef propagandiste est nécessaire. Cette question d'attirer l'attention des autorités ainsi que celle de supprimer l'Akazi sont aussi très intéressantes.

M. Niyonzima: Je suis d'accord pour la présentation des candidatures, mais si pour cela il faut suivre la procédure habituelle, il n'y a rien de changé, c'est dire qu'il faut d'abord une explication de la candidature, puis on doit travailler longtemps au Territoire, puis accomplir un stage, on vieillirait avant d'être nommé. Je préfère être directement élu, tandis que l'ancien procédé, met la patience des candidats à contribution.

M. Rwangombwa: Je me rallie aussi à la proposition du membre Mungarulire, j'ajoute pourtant qu'il faut, puisque nous sommes dans une phase transitoire, déterminer les conditions à remplir par les candidats, et il faut que ces conditions soient examinées par le Conseil.

M. Gitera: J'admets l'idée du membre Rwangombwa, il faut des conditions, je demande même de nous passer de suite ces conditions, afin de les emporter quand nous rentrerons.

M. Mulindahabi: Je suis d'accord également avec M. Mungarulire mais seulement pour l'immédiat en attendant le changement du Décret qui devra permettre les élections directes.

M. Bicanumpaka: Si le Décret peut être modifié, dans l'immédiat il faut alors des élections libres pour désigner les autorités aptes aux emplois publics. Ensuite, la ratification royale serait exigée pour l'agrégation et l'investiture.

M. Rwagasana: Pour l'immédiat je suis contre les élections faites dans ce sens par la masse puisque celle-ci, a-t-on affirmé, est encore arriérée et féodale; dans la pratique se serait peu intelligent. Que va-t-il se passer d'après moi: chaque famille originaire d'une quelconque région, et constituant la majorité dans cette contrée sera enclin à élire ses propres membres de famille sans aucune autre considération, ce qui pourrait conduire à un système attardé et incomplet. Je crois que, pour arriver au but souhaité, il faudrait plutôt attendre l'éducation de la masse.

M. Rwangombwa: Je propose plutôt la création des services qui seraient responsables de tout, même de ces nominations.

M. Gitera: Une propagande par les bahutu doit être soigneusement menée pour éveiller la masse endormie; cette propagande existerait et serait organisée en vue de recueillir les candidatures et les présenter au Mwami pour agrégation. Cette agrégation par le Mwami serait accompagnée de la nomination directe là où il y aurait des places libres sans pour cela passer par l'intermédiaire de l'Administrateur de Territoire.

M. le Président: Je ne comprends pas comment le Mwami pourrait intégrer ces propagandistes dans le rouage administratif.

M. Bwanakweri: Pour le moment tout le cadre dans lequel se recrutent les candidats, est composé par des employés du Gouvernement. Maintenant pour permettre à n'importe qui d'y accéder, il faudrait suivre la solution que j'ai déjà préconisée, ou bien recourir à un concours - le gouvernement aurait ses propagandistes qui rempliraient cette mission. Le membre Gitera fait une confusion totale, la propagande organisée comme il le dit ne peut être qu'un mouvement politique, et un mouvement politique n'a pas à présenter des candidatures dans l'exécutif mais plutôt dans le législatif. La solution qu'a donné le membre Mungarulire n'en est pas une non plus, ce sont des qualités à posséder, et cela en soi n'est pas une solution.

M. Rwangombwa: Je suis en partie d'accord avec le membre Bwanakweri, sauf au sujet de ces intermédiaires propagandistes, même s'ils sont du Gouvernement.

M. Mungarulire: Comme solution transitoire, je crois en avoir donné une qui conviendrait; ce ne sont pas seulement des qualités comme vient de le dire le membre Bwanakweri mais des méthodes à appliquer; j'admets bien que ce n'est pas une solution définitive, il faut comme je l'ai dit, mûrir la question pour trouver une solution adéquate et définitive, ce que j'ai proposé serait une mesure transitoire.

M. Gitera: C'est le système démocratique auquel nous voulons aboutir, seulement avant de l'obtenir il faut une phase transitoire, et j'entrevois pour cela trois étapes: 1° appliquer la solution du membre Mungarulire, pour l'immédiat en première étape; 2° la deuxième étape sera celle des élections. 3° et la troisième alors sera la démocratisation complète.

M. Mulindahabi: Nous avons longuement discuté sur ce point, je demande à M. le Président de passer la question au vote.

M. le Président: Avant de les soumettre au vote, précisons les trois solutions proposées:

1° la solution de M. Niyonzima, faire des élections en laissant au Mwami l'agrégation; 2° la solution de M. Mungarulire, faire connaître partout la possibilité de présenta-

tion des candidatures et attirer l'attention des autorités sur les candidatures mhutu.  
3° le système de M. Gitera qui préconise une propagande organisée avec un chef propagandiste, pour informer le peuple, recueillir et présenter au Mwami les candidatures.

M. Pwngombwa: Je crois que ce qu'étudie notre comité ne peut pas être confirmé par un vote; notre comité, comme vous le savez est composé de membres du C.S.P. et de la délégation des pétitionnaires, notre comité n'est donc pas constitué de façon à ce qu'un vote en résulterait serait significatif et efficient.

M. Gitera: Nous avons eu, initialement, si je ne m'abuse, le désir de constituer un comité sans tenir compte de la provenance de ces membres, je crois que nous pourrions voter.

M. Kavibura: Avant de voter, êtes-vous d'accord que l'on doit arriver à un système définitif par pallier ou bien directement proposer des mesures définitives, en d'autres termes faut-il directement arriver au définitif ou plutôt passer par le transitoire?

M. Mungarulire: Je précise, la solution que j'ai proposée est transitoire, et je la crois seule possible pour l'immédiat, je ne vois pas une solution définitive qui serait immédiate.

M. Bwanakwari: Il faut une démocratisation complète comme elle existe dans les pays civilisés de gouvernement démocratique, tel que la Belgique par exemple, ou alors comme premier pas, les suffrages universels.

M. le Président: Passons au vote cette solution de M. Bwanakwari: Quels sont ceux qui sont pour la démocratisation inspirée de la Constitution Belge, ou comme premier pas le suffrage universel?

2 membres votent pour, et 8 membres votent contre.

Maintenant passons à la solution de M. Mungarulire, quels sont ceux qui sont pour la solution de "Faire connaître partout la faculté de présentation des candidatures et attirer spécialement l'attention des autorités sur les candidatures mhutu?"

7 membres votent pour et 3 s'abstiennent du vote.

M. Rwagasana: C'est une demie-solution à laquelle je ne puis adhérer, elle est transitoire. D'autre part, je comprends que l'on ne peut directement passer au définitif; faute de solution satisfaisante, je m'abstiens.

M. Bwanakwari: J'estime que cette solution serait un remède agissant contre les abus, mais pour le bien de l'Administration, elle n'est d'aucun intérêt car, une propagande au sein de la masse dégénérerait en parti politique, mieux eut été d'instaurer un système de concours.

M. Ndahayo s'ajoute au Comité, il fait partie du groupe des pétitionnaires.

M. Murindahabi: Je n'ajoute rien à ce que nous venons de conclure, mais je demande que les hautes autorités se penchent davantage sur les abus éventuels du cadre politique indigène afin que ceux qui se rendent coupables d'injustices soient vite écartés.

Le Domaine administratif est ainsi clos et l'on passe au point suivant.